

ÉTUDIÉ

À —

L'IUT

2023

2024

IUT de PARIS  
rives de seine





**Corinne DAUGAN,**  
administratrice provisoire  
de l'IUT

Chères étudiantes, chers étudiants,

Chaque année plus de 3 000 nouveaux visages, nouvelles voix et nouveaux talents sont accueillis au sein de notre Institut Universitaire de Technologie et ce depuis 1968. L'IUT est un lieu d'apprentissage universitaire et c'est aussi un environnement où la diversité est valorisée et où la bienveillance règne. Nous sommes convaincus que la richesse de notre institution réside dans la diversité de ses membres, dans les expériences et les perspectives uniques que chacun peut apporter.

Que vous soyez jeunes bacheliers, étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire, étudiants issus de Licence générale, ou de BTS, adultes en reprise d'études, nous souhaitons pouvoir vous offrir l'environnement propice à votre épanouissement et à votre réussite académique où chacun se sente respecté, écouté et soutenu.

La bienveillance est au cœur de notre approche pédagogique. Nous croyons en la force de l'empathie et du soutien mutuel pour favoriser votre épanouissement académique et personnel. Nos enseignants, enseignants-chercheurs, intervenants issus du monde professionnel et nos personnels administratifs sont là pour vous accompagner tout au long de votre parcours, pour répondre à vos questions, vous guider et vous encourager à donner le meilleur de vous-même.

En intégrant l'IUT, vous rejoignez une communauté dynamique, où les opportunités d'apprentissage sont nombreuses. Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir les moyens d'acquérir des compétences de qualité, qui vous préparent à relever les défis du monde de demain qu'ils soient économiques, culturels, environnementaux ou internationaux.

Je vous invite à saisir toutes les opportunités qui se présenteront à vous, à vous impliquer dans les activités étudiantes, les projets de recherche et les associations. Ces expériences vous permettront de tisser des liens durables avec vos pairs, de développer votre réseau professionnel et personnel et de vous épanouir dans un environnement d'apprentissage enrichissant.

Je vous souhaite une expérience inoubliable à l'IUT, empreinte de diversité et de bienveillance. Soyez fiers de faire partie de cette communauté, car vous êtes notre plus grande richesse.

Bienvenue à l'IUT !



**Christopher BELLARD,**  
Président du Conseil de l'IUT

Bienvenue à l'IUT !

Notre établissement offre une expérience unique au sein du paysage universitaire. Nous accordons une grande importance à l'encadrement pédagogique, qui est personnalisé et proche de chaque étudiant(e). De plus, nos 6 départements collaborent pour offrir des enseignements interdisciplinaires afin de cultiver votre polyvalence. Vous aurez également l'opportunité de vous impliquer dans l'entrepreneuriat et l'associatif à travers nos nombreuses associations.

Étudier pendant 3 ans à l'IUT est un véritable tremplin pour votre future vie professionnelle. Les stages en entreprise, les projets concrets réalisés en groupe et nos partenariats avec les acteurs du monde socio-économique vous permettront de vous familiariser avec les réalités de votre futur métier.

À la fin de votre cursus, vous disposerez de compétences métiers solides, ainsi que de compétences transverses, et vous aurez développé une curiosité qui vous poussera à continuer d'apprendre au quotidien. Je vous encourage à profiter pleinement de ces moments de découverte, d'ouverture et d'apprentissage qui vous attendent.

Je vous souhaite une excellente rentrée et beaucoup de succès dans vos études à l'IUT.

<b>UNIVERSITÉ PARIS CITÉ.....</b>	<b>4</b>
<b>L'IUT DE PARIS - RIVES DE SEINE.....</b>	<b>6</b>
<b>LES SERVICES DE L'IUT.....</b>	<b>10</b>
<b>LES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>VIE PRATIQUE.....</b>	<b>26</b>
<b>EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....</b>	<b>39</b>
<b>CONTACTS.....</b>	<b>48</b>

# UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

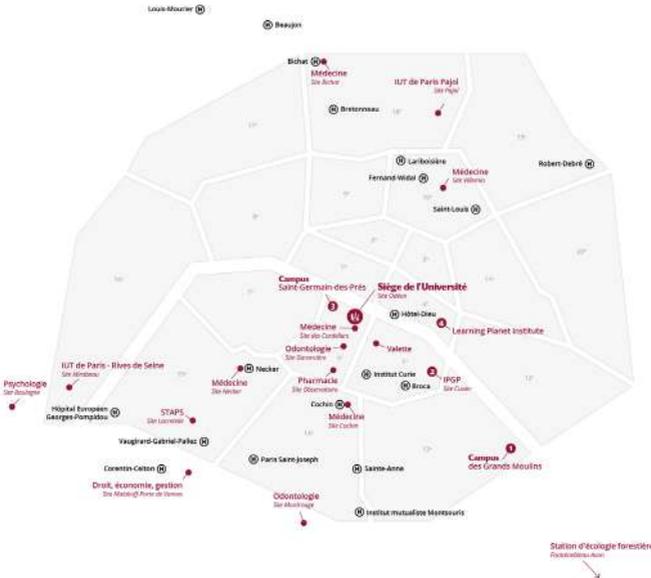
L'IUT de Paris - Rives de Seine est une composante d'Université Paris Cité issue de la fusion en 2019 des Universités Paris Descartes et Paris Diderot.

Le siège de l'université est situé au 85 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

## EN CHIFFRES

- > 35 bâtiments universitaires
- > 63 000 étudiants
- > 10% des articles scientifiques publiés par an en France
- > 126 structures et unités de recherche

## Les composantes d'Université Paris Cité



Labellisée IdEx (Initiative d'Excellence), Université Paris Cité est présente sur plus de 20 sites, dont 11 à Paris, 7 en Ile-de-France et 3 en outre-mer et propose une offre de formation pluridisciplinaire des plus complètes et des plus ambitieuses en recherche, tout en ayant un fort rayonnement international.



## L'IUT DE PARIS - RIVES DE SEINE

L'IUT de Paris - Rives de Seine a été créé en 1968. Il comprend six départements d'enseignement dans les domaines du commerce, de l'information-communication, de l'économie et de la gestion, de l'informatique, du social et du socio-culturel, de la data.

À la tête de l'IUT, le Directeur ou la Directrice de l'IUT coordonne l'ensemble des départements.

### Les voies de formation à l'IUT

- La **formation initiale** concerne les étudiants qui préparent un diplôme d'Etat ou un diplôme d'université à temps plein sans avoir interrompu leurs études depuis le bac.
- L'**apprentissage** est une formation dispensée en alternance entre l'IUT et l'entreprise dans le cadre d'un contrat de travail.
- La **formation continue** accueille les adultes en reprise d'études qui souhaitent préparer un Bachelor Universitaire de Technologie, une licence professionnelle ou suivre une formation qualifiante afin de se perfectionner ou se réorienter professionnellement.
- La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** est possible à l'IUT de Paris - Rives de Seine depuis septembre 2003. Ce dispositif permet l'obtention d'un diplôme correspondant aux compétences acquises via une expérience professionnelle.

### Suivez l'IUT sur les réseaux sociaux !

 /iutparis

 @lutParis

 IUT de Paris - Rives de Seine

### EN CHIFFRES

- > 3 000 étudiants par an
- > 6 Bachelors Universitaires de Technologie
- > 7 licences professionnelles
- > 2 licences 3
- > 2 masters
- > 1 école de Service Social
- > 6 diplômes d'université
- > 170 enseignants permanents et chercheurs
- > 750 intervenants professionnels
- > 84 personnels administratifs et techniques



## Les services de l'IUT



## Le Conseil d'IUT

Il fixe les grandes orientations de l'IUT, vote le budget et procède à l'élection du directeur ou de la directrice. Il se compose de 40 représentants élus ou désignés dans différents collèges :

- > 10 étudiants et stagiaires de formation continue,
- > 14 représentants enseignants permanents et vacataires,
- > 4 personnels administratifs et techniques,
- > 12 personnalités extérieures, issues du monde socio-économique et socio-politique.

# UN SITE POUR VOIR PLUS GRAND

## Deux sites d'enseignement

### Le site Mirabeau, 143 avenue de Versailles, 75016 Paris



L'IUT de Paris - Rives de Seine accueille chaque année 3000 étudiants, principalement sur le site Mirabeau. Ce site est composé de trois bâtiments : les bâtiments Blériot et Versailles avec plus de 100 salles pédagogiques, ainsi qu'un bâtiment central où se situent notamment les deux amphithéâtres pouvant chacun accueillir jusqu'à 190 étudiants. L'ensemble du site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

 Bus : lignes 22 - 62 - 72 - PC1

 **10** Eglise d'Auteuil - Mirabeau - Chardon Lagache

 **9** Exelmans

 **C** Pont du Garigliano

 **3** Pont du Garigliano



### Sur le site Pajol, 20quater, rue du Département, 75018 Paris

Certains enseignements sont dispensés dans le bâtiment rénové des anciennes messageries parisiennes, dans le Nord de Paris.

#### Formations présentes à Pajol :

- LP Assurance Banque Finance : supports opérationnels
- DU Analyste Data Science
- DU Dataviz
- Master Management Marketing et Responsable

 **2** Stalingrad - La Chapelle

 **7** Stalingrad

 **12** Marx Dormoy

 **B**  **D** Gare du Nord

 **3** Porte de la Chapelle



# LES SERVICES DE L' IUT

## Scolarité

Au cours de vos années à l'IUT, vous pourrez effectuer vos tâches administratives au service de scolarité (rez-de-chaussée, bâtiment Versailles).

Ce service est chargé :

- des inscriptions à l'IUT (diffusion et recueil des dossiers de candidature),
- d'assurer l'information et le suivi administratif des étudiants,
- de la remise des diplômes et certificats de scolarité aux étudiants.

À noter : les étudiants ont la possibilité de suivre leur scolarité grâce à une application accessible via : <https://u-paris.fr/mon-dossier-web-lapplication-pour-suivre-sa-scolarite/>

**Le service scolarité est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles et est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.**

**Contact : [scol.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:scol.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 47 23**

## L'international à l'IUT

De nombreuses possibilités de mobilité existent à l'IUT dans le cadre de programmes d'échanges Erasmus+ ou d'accords internationaux (semestre dans le cadre d'un Bachelor Universitaire de Technologie, d'une LP, d'un stage à l'étranger...).

Retrouvez toutes les destinations sur le site de l'IUT : [iutparis-seine.u-paris.fr/partir-a-letranger/](http://iutparis-seine.u-paris.fr/partir-a-letranger/)

Le pôle international du service de la scolarité de l'IUT vous accompagne dans vos démarches administratives. Sa mission consiste à accueillir et informer les étudiants qui ont un projet de séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges.

Pour les stages dans le cadre des B.U.T., LP, ainsi que les séjours d'études, le bureau des RI vous propose également la bourse d'aide à la mobilité internationale.

**Le pôle international se trouve au service de scolarité, situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles.**

**Il vous accueille du lundi au jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h30 à 13h00. Sur RDV après 16h.**

**Contact : [international.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:international.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 47 23**

## Bibliothèque de l'IUT

La bibliothèque, ouverte **du lundi au vendredi**, se trouve au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment Versailles.  
Elle vous ouvre ses portes à **partir du lundi 4 septembre**.

### Horaires

9h00-19h00

### Horaires réduits

9h00-17h30 (durant les vacances universitaires,  
début juillet et fin août)

### Le bibliothèque vous propose 4 espaces :

- un espace détente
- un espace de travail individuel
- un espace de co-working
- un espace de visio-conférence (10 places)

En tout, 97 places assises, 8 ordinateurs en libre accès et accès wifi, 45 ordinateurs portables disponibles à l'emprunt sur place ou à distance, 2 média-scapes (outils de travail collaboratif). La bibliothèque met à votre disposition une imprimante et un photocopieur noir et blanc (service payant\*) et une relieuse (service gratuit\*\*).



\* Paiement via les cartes Étudiant : 2€ : 14 copies / 4€ : 60 copies / 10€ : 156 copies / 20€ : 390 copies.

\*\* La bibliothèque fournit les feuilles cartonnées et plastifiées ainsi que les spirales.

### Prêts à domicile

sur présentation de votre carte d'étudiant

#### Nombre de documents

#### Durée du prêt

Étudiants	30 documents (100 sur tout le réseau)	30 jours prolongation : 3 mois
Chercheurs, enseignants, personnels	60 documents (100 sur tout le réseau)	60 jours prolongation : 3 mois

Toutes les revues sont empruntables, excepté le dernier numéro consultable sur place.

### Renseignements et formations

Besoin d'un renseignement ou d'une formation à une base de données, à l'utilisation d'un logiciel documentaire ?

Contactez l'équipe de bibliothécaires par téléphone (01 76 53 47 47/49) ou par mail : [bu.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:bu.iutparis-seine@u-paris.fr)

Retrouvez toutes les informations utiles sur : [iutparis-seine.u-paris.fr/bibliotheque-de-liut/](http://iutparis-seine.u-paris.fr/bibliotheque-de-liut/)

## Service Formation Continue et Alternance

Le Service Formation Continue et Alternance de l'IUT de Paris - Rives de Seine assure la gestion administrative et financière des actions de formation continue et d'apprentissage. Il favorise l'accueil des salariés et demandeurs d'emploi en reprise d'études et gère toutes les informations facilitant cette reprise (administratives, techniques et financières).

Certains stagiaires de formation continue suivent les cours avec les étudiants de formation initiale, d'autres forment des groupes spécifiques. Pour tout projet de formation, le SFCA propose des dispositifs adaptés, depuis le Bachelor Universitaire de Technologie à plein temps jusqu'aux diplômes d'université (DU) très spécialisés et compatibles avec un emploi.

Dans le même service, la «mission VAE» accueille les candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience et ceux qui doivent déposer un dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels.

La VAE est une mesure qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience professionnelle pour obtenir une certification professionnelle. Un an d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

Lorsqu'une formation requiert un diplôme minimum que le candidat n'a pas, la VAP85 est une procédure qui, dans le cadre d'une reprise d'études, lui donne droit d'intégrer cette formation. Il faut avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans et être âgé de 20 ans au moins.

Le service se situe au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Versailles (bureau V 2-17) et reçoit le public du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Il n'y a pas de réception le vendredi.

Contact Formation Continue :  
f-continue.iutparis-seine@u-paris.fr  
Contact VAE :  
vae.iutparis-seine@u-paris.fr



## Service Informatique et Multimédia

Le service informatique et multimédia (SIM) organise le **libre-service informatique destiné aux étudiants de l'IUT, de 7h45 à 19h30 du lundi au vendredi.**

Vous pouvez accéder aux salles informatiques du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Blériot en dehors des heures de cours.

Pour accéder à une salle, il suffit de vous présenter avec votre carte étudiante au guichet du SIM, situé au rez-de-chaussée du même bâtiment, en face de la cafétéria.

Ainsi vous pouvez toujours rester connecté.e !

Cependant, ces ordinateurs sont proposés dans un cadre pédagogique, il est donc interdit de :

- télécharger des jeux, musiques, séries...
- consommer de la nourriture et/ou boisson dans ces salles
- modifier les connexions et configuration matérielles

Contact : [sim.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:sim.iutparis-seine@u-paris.fr)

### Charte d'utilisation des moyens informatiques



La signature de cette charte est obligatoire pour accéder aux postes de travail. Vous la signez lors de l'activation de votre compte Université Paris Cité.

## Le Pôle Image et Son

Situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Versailles, le pôle Image et Son vous permet d'accéder aux ressources et matériel nécessaires pour mener à bien des projets.

Ainsi, vous pouvez y trouver :

- Un **studio son**, composé d'une salle insonorisée pour vos enregistrements et de matériel informatique adapté au mixage.
- Une **salle de montage vidéo**, mettant à votre disposition un large fond vert et tout le nécessaire pour laisser libre cours à votre imagination.
- Du **matériel audiovisuel et numérique** pouvant être emprunté (caméras, appareils photo, etc.).



**Réservation obligatoire auprès de : [laurent.soulhol@u-paris.fr](mailto:laurent.soulhol@u-paris.fr)**

## Le Pôle Communication

**Vous souhaitez organiser un événement au sein de l'IUT ? Vous souhaitez réaliser ou promouvoir un projet étudiant ou une initiative étudiante ? Vous voulez afficher dans l'IUT ou faire passer un message aux étudiantes et étudiants ?**

Rendez-vous au pôle Communication (au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles) : sa mission principale est de promouvoir l'image de l'IUT et d'optimiser la circulation de l'information au sein de celui-ci.

Lorsque vous communiquez à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, il est important de respecter certaines règles :

- Le logo de l'IUT ne peut pas être utilisé par les étudiantes et étudiants sur des documents de communication externe sauf accord du pôle Communication.
- Des panneaux d'affichage sont à votre disposition. Tout affichage sans l'accord du pôle communication sera systématiquement retiré et pourra faire l'objet d'une sanction.

**Contact : [communication.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:communication.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 49 83**

## Le Incubateur d'entreprises



Depuis 2015, l'IUT s'est doté d'un amorceur d'entreprises, le Starter. Dirigé par Muriel Louâpre, il s'adresse aux étudiants qui ont en tête un projet de création d'entreprise : vous avez un projet, ou simplement une idée dont vous voulez discuter, vous pouvez vous adresser au Starter.

### Deux façons d'utiliser le Starter :

**Option 1 - Juste pour voir :** en consultant Muriel Louâpre, vous obtiendrez des conseils, pistes et un accompagnement vers l'autre étape : l'intégration de la promo des « Startistes ».

**Option 2 - En intégrant la promo des Startistes,** des étudiants porteurs de projet qui sont mis en relation avec un tuteur entrepreneur extérieur pour les aider, et suivent une offre de formations flash (prise de parole, pitch, conseil juridique, business plan...) et de rencontres « start-up

success stories ». Ils peuvent aussi venir travailler librement dans l'espace de coworking du Starter (V2-4 et 5), et participer aux « starter pots » et autres « lunchstormings », pour échanger avec les autres startistes.

Chaque année, les projets sont accompagnés, grâce au soutien de nos partenaires, Moovjee, Le Remix, le CJD, le Pepite Creaj-IDF...

Le Starter organise également deux semaines événementielles ouvertes à tous, avec des rencontres d'entrepreneurs à succès, des ateliers pratiques, des conférences.

**Contacts :**  
[muriel.louapre@u-paris.fr](mailto:muriel.louapre@u-paris.fr)



# LES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

## Organisation des départements

Sous la responsabilité du directeur/de la directrice de l'IUT, chaque département est piloté par un chef de département, assisté d'un ou de plusieurs directeurs ou directrices des études, par ailleurs enseignants du département.

### Vous souhaitez participer à la vie de votre département ?

Pour les questions relatives au fonctionnement du département, il existe le **Conseil de département**.

Élu pour un an, il est composé de :

- six représentants des étudiants du département,
- quatre représentants des enseignants,
- deux représentants des professionnels vacataires du département,
- un représentant éventuel des stagiaires de formation continue,
- un représentant du personnel administratif du département.

## Contrôle des connaissances et des compétences

Les diplômes s'obtiennent par contrôle continu des connaissances et des compétences (il n'y a pas d'examen final). **La présence aux activités d'enseignement est donc obligatoire.** Au-delà de 5 absences non justifiées dans un semestre, l'étudiant est considéré comme défaillant : ses moyennes ne sont pas calculées et il ne peut prétendre à la validation des UE du semestre concerné (voir Article 13 du Règlement Intérieur).

L'acquisition des UE et l'obtention du diplôme sont décidées par un jury souverain dont la composition est définie par arrêté, et selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences votées chaque année par les instances de l'Université après avis du Conseil de l'IUT.

# DÉPARTEMENT CARRIÈRES SOCIALES (CS)

**Chef de département : Jérôme Guegan**

01 76 53 48 02/03/04  
secretariat-cs.iutparis-seine@u-paris.fr



Le département Carrières Sociales forme les étudiants aux métiers liés à l'action sociale et socio-culturelle. Ces formations permettent à l'étudiant d'acquérir des connaissances dans le domaine des sciences humaines et de développer des capacités d'analyse face à des situations individuelles, sociales et institutionnelles complexes.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Carrières Sociales (CS)**
  - Parcours : Animation Sociale et Socio-Culturelle (Anim)
  - Parcours : Assistance Sociale (AS)
  - Parcours : Coordination et Gestion des Etablissements et Structures Sanitaires et Sociales (CGE3S)
- **Bachelor Universitaire de Technologie Carrières Sociales (CS) - Formation Continue**
  - Parcours : Assistance Sociale
- **Licence professionnelle Services à la personne**
  - Parcours : Ingénierie des services à domicile

# DÉPARTEMENT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA)



**Cheffe de département : Marion Peyret**

01 76 53 49 02/03/04

secretariat-gea.iutparis-seine@u-paris.fr

Le département Gestion des Entreprises et des Administrations forme les étudiants à des fonctions de responsabilité dans le domaine de la gestion.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)**
  - Parcours : Gestion comptable, fiscale et financière (GC2F)
  - Parcours : Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)
  - Parcours : Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CG2P)
  - Parcours : Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)
- **Licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels**
  - Parcours : Gestion et contrôle des opérations et flux en back et middle office
- **Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant(e)**

# DÉPARTEMENT INFORMATION COMMUNICATION (INFOCOM)

**Chef de département : Étienne Candel**

01 76 53 48 52/53  
secretariat-infocom.iutparis-seine@u-paris.fr



Le département Information Communication comprend trois filières : Communication des organisations, Publicité et Métiers du livre. Chacune forme les étudiants à une large palette de métiers dans les domaines de l'information et de la communication, en leur donnant une solide culture professionnelle mais aussi les outils intellectuels pour comprendre les mutations rapides de ce secteur.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Information Communication (InfoCom)**
  - Parcours : Communication des organisations (COMOR)
  - Parcours : Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP)
  - Parcours : Publicité (PUB)
- **Licence professionnelle Métiers du numérique**
  - Parcours : Responsable de contenu éditorial web
- **Diplôme d'Université (DU) Commerce de Proximité et Numérique**

# DÉPARTEMENT INFORMATIQUE (INFO)



**Chef de département : Jérôme Fessy**

01 76 53 47 25/65

secretariat-info.iutparis-seine@u-paris.fr

Le département forme des informaticiens compétents sur le plan technique, possédant une bonne culture générale et aptes à la communication.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Informatique**  
Parcours : Réalisation d'applications : conception, développement, validation  
Parcours : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées  
Parcours : Administration, gestion et exploitation des données
- **Bachelor Universitaire de Technologie Informatique - Année Spéciale**  
Parcours : Réalisation d'applications : conception, développement, validation
- **Diplôme d'Université Consultant Fonctionnel ERP**
- **Diplôme d'Université Cybersécurité**

# DÉPARTEMENT SCIENCE DES DONNÉES (SD)

**Chef de département : Jean-Michel Poggi**

01 76 53 48 23/24  
secretariat-stid.iutparis-seine@u-paris.fr



Ce département propose plusieurs formations autour de la gestion informatique des données, leur traitement statistique et l'informatique décisionnelle. Il forme des professionnels capables de construire et d'utiliser des outils d'analyse pour la prise de décision.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Science des données (SD)**  
Parcours : exploration et modélisation statistique (EMS)  
Parcours : visualisation, conception d'outils décisionnels (VCOD)
- **Diplôme d'Université : Analyste Data Science**
- **Diplôme d'Université : Dataviz**

# DÉPARTEMENT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION (TC)



**Cheffe de département : Laurice Alexandre**

01 76 53 48 82/83/84

secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr

Le département Techniques de Commercialisation prépare les étudiants aux métiers du commerce et du marketing en favorisant les contacts avec les milieux professionnels.

## Les Diplômes

- **Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation (TC)**
  - Parcours : Marketing digital, e-business et entrepreneuriat (MDEE)
  - Parcours : International business : achat et vente (BI)
  - Parcours : Marketing et management du point de vente (MMPV)
  - Parcours : Business développement et management de la relation client (BDMRC)
- **Licence professionnelle Assurance, banque, finance :**
  - Parcours : Chargé de clientèle
- **Licence professionnelle Assurance, banque, finance :**
  - Parcours : Conseiller(e) en Immobilier
- **Licence professionnelle assurance, banque, finance :**
  - Parcours : Conseiller clientèle expert

# ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

**Directrice : Séverine Lhez**

01 76 53 48 16

[ecole-service-social.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:ecole-service-social.iutparis-seine@u-paris.fr)



Grâce au soutien de la Région Île-de-France, l'IUT de Paris - Rives de Seine est doté d'une École de Service Social dont la principale mission est de préparer les étudiants au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS).

## Préparation au DEASS

L'IUT de Paris - Rives de Seine propose une formation qui prépare au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (D.E.A.S.S.) en trois ans.

- **Passerelle Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social**  
Formation post B.U.T. Carrières Sociales – Parcours : Assistance sociale
- **3 années de préparation au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social**  
Les trois années de formation s'inscrivent dans le cadre du B.U.T Carrières Sociales – Parcours : Assistance Sociale et proposent, grâce au partenariat entre l'Ecole de Service Social et le Département Carrières Sociales, un double parcours de préparation au D.E.A.S.S.

## AUTRES DIPLÔMES

### Le parcours MIAGE

Organisée avec l'UFR Maths-Info d'Université Paris Cité, l'IUT propose, en apprentissage, la troisième année de la licence MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises). Elle a pour double objectif la formation d'informaticiens capables de participer au développement des systèmes d'information et à leur adaptation aux besoins des organisations et la préparation à l'admission au deuxième cycle universitaire, Master MIAGE.

**Contact :** [secretariat-info.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:secretariat-info.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 47 25

### DU Passerelle FLaViC

Le Diplôme d'Université Passerelle en Français Langue vivante et Culture (FLaViC) est proposé aux personnes en situation de migration ayant des statuts variés (réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire...), forme des étudiants en Français Langue étrangère (FLE) en leur permettant d'acquérir le niveau B2 du CECRL en langue française.

**Contacts :**

[malika.gouirir@u-paris.fr](mailto:malika.gouirir@u-paris.fr) / [marie-annick.mattioli@u-paris.fr](mailto:marie-annick.mattioli@u-paris.fr) / [severine.lhez@u-paris.fr](mailto:severine.lhez@u-paris.fr)

### La filière Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA)

La licence L3 et les masters M1 et M2 de la filière CCA sont organisés en partenariat avec la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion d'Université Paris Cité, située à Malakoff. Ces formations peuvent être suivies en formation initiale et en apprentissage.

Le parcours CCA constitue la voie d'accès privilégiée aux professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, mais c'est également une excellente formation pour les cadres gestionnaires comptables et financiers du monde professionnel privé et public.

**Contact :** [secretariat-cca.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:secretariat-cca.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 47 30 / 31

### Master MD&R

Le Master Management parcours Marketing Digital & Responsable (MD&R) est une formation en alternance approfondie sur le marketing digital et la communication digitale. Elle est dispensée sur le site Pajol de l'IUT (cf. p.8).

**Contact :** [sophie.maury@u-paris.fr](mailto:sophie.maury@u-paris.fr)



## Plan de l'IUT

### Blériot



Etage 7 : dép. Information-Communication (InfoCom)  
 Etage 5 : dép. Techniques de Commercialisation (TC) & Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)  
 Etage 4 : dép. Science des données (SD)  
 Etage 3 : dép. Carrières Sociales (CS)  
 Etage 2 : dép. Informatique (INFO)  
 Etage 1 : salles informatiques

 ascenseur  
 Crous

 Service Informatique & Multimédia

 CROUS

 cafétéria

### Bâtiment Blériot



**Bâtiment des amphis**

Amphis Olympe de Gouges et Pierre Daumard Salles 1 et 2

zone fumeur



rue Van Loo point de rassemblement en cas d'évacuation

rue Van Loo point de rassemblement en cas d'évacuation

Service Patrimoine et Logistique

Le CENT43

Service de scolarité et des relations internationales



Pôle Communication

 Accueil

### Bâtiment Versailles

#### Versailles



Etage 4 : École de Service Social  
 Etage 3 : Secrétariat général | Direction de l'IUT | Bibliothèque  
 Etage 2 : Service Formation Continue et Alternance | Filière CCA  
 Etage 1 : Pôle audiovisuel et multimédia

## Dates de congés des étudiants de l'IUT 2023-2024

Ces congés sont valables uniquement pour les étudiants en formation initiale classique.

### Vacances d'automne :

du vendredi 27 octobre 2023 au soir  
au lundi 6 novembre 2023 au matin

### Vacances d'hiver :

du vendredi 16 février 2024 au soir  
au lundi 26 février 2024 au matin

### Fin d'année - fermeture de l'IUT :

du vendredi 22 décembre 2023 au soir  
au lundi 8 janvier 2024 au matin

### Vacances de printemps :

du vendredi 5 avril au soir  
au lundi 22 avril 2024 au matin

## Horaires de l'IUT

	AVENUE DE VERSAILLES
Du LUNDI au VENDREDI	7H45 - 20H00*

\*aucune entrée ne pourra être effectuée après 18h30

Les horaires d'ouverture et de fermeture de l'IUT sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

## BON À SAVOIR

Un gardiennage est assuré du lundi au vendredi jusqu'à 21h.

Pour des raisons de sécurité, les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être strictement observés.

## ACCÉDER À L'IUT



**Le SAS est ouvert**  
montrer sac et  
carte étudiante au vigile



**Le SAS est fermé**  
activer l'ouverture avec  
votre carte étudiante et  
présentez votre sac



**Vous n'avez pas de  
carte étudiante**  
sonnez pour qu'on vous  
ouvre et présentez vous à  
l'accueil

ENTRÉE ÉTUDIANTS : 7H45 À 18H30

SORTIE AVANT 20H

## Quelques règles à respecter

Règlement intérieur p.39 de ce livret

### Entrée à l'IUT

L'accès aux bâtiments est contrôlé : ayez toujours votre carte étudiante sur vous. Elle vous permettra d'ouvrir le SAS de sécurité et d'entrer dans l'IUT.

### Règles de vie commune



Dans un contexte normal, la consommation de nourriture et de boissons est :

- interdite dans les salles informatiques
- tolérée dans les salles de cours, les couloirs, les halls et la cour entre 11h30 et 14h
- se fait toujours dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

**En contexte de crise sanitaire, la consommation de nourriture et de boissons est strictement interdite dans tous les espaces de l'IUT.**



Il est **interdit** de fumer dans l'enceinte de l'IUT sauf dans la zone fumeur située près des amphis. Veillez à utiliser les cendriers mis à disposition.

### Assiduité et ponctualité

La pratique du contrôle continu des connaissances et des compétences implique la **participation des étudiants à tous les enseignements** et la nécessité de ne pas être en retard (voir règlement intérieur, Article 13).

### Fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion, notamment, d'une épreuve de contrôle continu, ou en cas de constatation d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre public ou au bon fonctionnement de l'IUT ou d'un manquement au règlement intérieur (à lire p. 39), l'usager pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

### Communication

Vous organisez un événement au sein de l'IUT ? Vous souhaitez réaliser ou promouvoir un projet étudiant ou une initiative étudiante ? C'est possible en contactant le Pôle Communication (cf. p. 13) et en écrivant à [vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr)

## Les numéros d'urgence à connaître

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Police secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'urgence pour les personnes

malentendantes : 114 (fax et SMS uniquement)



L'IUT est équipé de deux défibrillateurs cardiaques situés à l'accueil du bâtiment Versailles et dans le hall du bâtiment Blériot.

### Une alarme retentit ?



Aucune réflexion à avoir : **quittez le bâtiment immédiatement et suivez les consignes qui vous sont données.**

### Petit guide pour une évacuation sereine :

#### À FAIRE

- > Fermer les fenêtres pour éviter la propagation de l'incendie.
- > Sortir calmement, avec le strict nécessaire.
- > Emprunter les escaliers les plus proches.
- > Se rendre au point de rassemblement : rue Van Loo (voir plan page 26)
- > Un camarade manque ? Le signaler et donner le dernier lieu où il a été vu.

#### À NE PAS FAIRE

- > Se précipiter
- > Prendre l'ascenseur
- > Rester près du bâtiment
- > Revenir dans l'IUT sans en avoir reçu l'instruction explicite
- > Emprunter son véhicule : il faut laisser libres les voies de circulation

### Impossible de sortir ?

Toute personne dans l'incapacité de quitter le bâtiment lors d'une évacuation devra **se rendre dans une salle avec fenêtre**. De cette façon, elle pourra **signaler sa présence aux secours**.

### Vous découvrez un départ de feu ?

\*Avant toute chose, donnez l'alerte en utilisant le déclencheur manuel le plus proche et prévenez la loge d'accueil en composant le 01 45 20 88 75.

\*S'il s'agit d'un petit feu, utilisez l'extincteur le plus proche, si vous avez été formé à leur usage. Si c'est inefficace, rejoignez la loge : l'équipe de la sécurité incendie prendra le relai.

\*En présence de flammes ou de fumées, prévenez également les secours extérieurs, en composant le 18. Désignez la salle, le bâtiment et l'étage concerné aux secours.



## Restaurant et cafétéria

Le restaurant universitaire situé au sous-sol du bâtiment Blériot vous accueille du lundi au vendredi de 11h00 à 13h45.

Sur demande, il est possible de prévoir des prestations spécifiques (menus sans sel, sans graisse, végétariens...).

La cafétéria située au rez-de-chaussée du bâtiment Blériot vous accueille du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45.

### INFO UTILE

Le bureau du CROUS est  
ouvert de 11h30 à 13h30  
lundi, mardi et jeudi.  
Rez-de-chaussée Blériot.  
Tél. : 01 76 53 47 07

Le paiement se fait aux caisses du restaurant ou à la cafétéria, grâce à la carte d'étudiant munie d'une puce électronique IZLY.

Le rechargement des cartes s'effectue au bureau du CROUS, par carte bleue ou en espèces, ou via l'application ou le site web IZLY : [www.izly.fr](http://www.izly.fr)

## Le jardin partagé

Le jardin a été conçu comme une respiration au coeur de l'institut pour tous les usagers de l'IUT : étudiants, enseignants ou personnels.

Constitué de trois espaces de culture, il abrite aussi bien des plantes que des fruits et légumes.

Certaines formations l'intègrent également comme un outil pédagogique, car ce type de jardin permet de renforcer les liens sociaux.

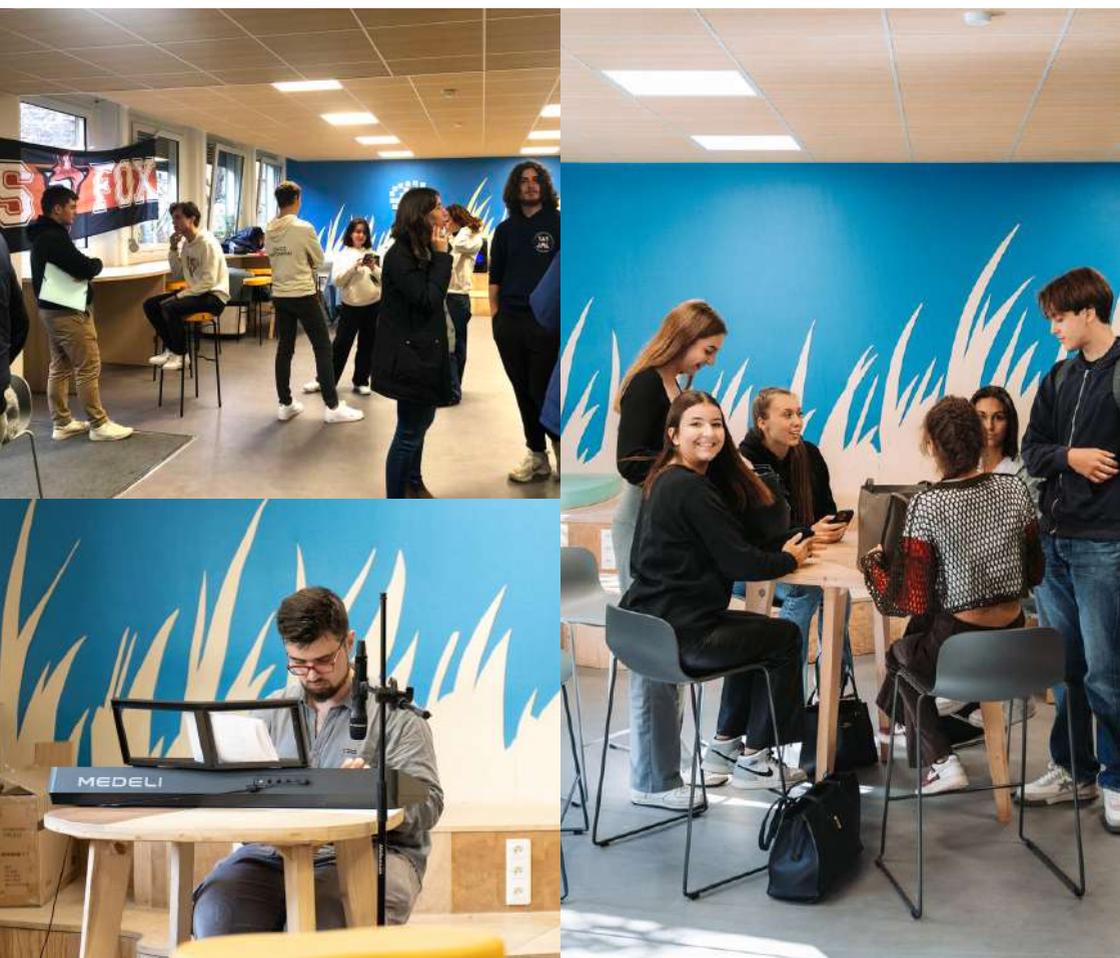


## Le CENT 43

Lauréat d'un appel à projet « Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) », l'IUT de Paris - Rives de Seine est doté depuis la rentrée 2021-2022 d'un tiers-lieu : le CENT43.

Véritable espace de vie convivial pour les étudiants, le CENT43 est consacré aux échanges et co-working, mais permet également d'accueillir les associations étudiantes et de donner une visibilité aux initiatives étudiantes notamment à travers des expositions ou micro-événements. Pour exemple, depuis 2021, quelques événements y ont eu lieu : cours de danse animés par le Bureau des Arts, consultations poétiques par le Théâtre de la Ville, journée d'accueil des étudiants en mobilité internationale, scène ouverte...

La conception de ce tiers-lieu a été menée en concertation avec les étudiants, et en partenariat avec l'Atelier Extramuros dans le respect des principes de l'économie circulaire, sociale et solidaire, et de l'éco-conception.



Pour l'académie de Paris, le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est situé à l'adresse suivante :

**39, avenue Georges Bernanos - 75005 PARIS.**

**Tél. : 01 40 51 62 00 - [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)**



Le CROUS propose aux étudiants :

- **un service des bourses,**
- **un service du logement** (le CROUS gère les admissions en résidence universitaire),
- **un service « emplois temporaires »,**
- **des restaurants universitaires,**
- **un service social,**
- **un service des affaires culturelles** (le CROUS facilite l'accès à la culture. Vous pouvez contacter la billetterie au 01 40 51 37 12. Il propose également des aides financières pour réaliser des projets, ainsi que des concours artistiques).

## Aides pour les étudiants

**Le Département Vie étudiante d'Université Paris Cité** traite différents aspects de la vie étudiante : informations générales, bourses et aides sociales, accueil des étudiants étrangers, etc.

Ce bureau accueille les étudiants sur 2 sites :

Site Odéon	Campus Grands Moulins
12 rue de l'école de Médecine, 75006 Paris Aile droite du bâtiment Portes A.O.4 et A.O.5	5, rue Thomas Mann, 75013 Paris Aile A – RdC – Loft

Bureaux ouverts : lundi et vendredi, 9h-12h / 13h-17h / mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h

**Prise de rendez-vous ou contact : [monguichet.etudiant@u-paris.fr](mailto:monguichet.etudiant@u-paris.fr)**

**Les étudiants peuvent bénéficier d'aides et de prêts spécifiques pour financer leurs études :**

- les bourses sur critères sociaux
- les bourses sur critères universitaires
- les aides sociales sur le fonds de solidarité
- les prêts d'honneur
- les aides aux projets associatifs étudiants

**Pour en savoir plus sur les aides dont vous pouvez bénéficier en tant qu'étudiant, rendez-vous sur : <https://u-paris.fr/bourses-aides/>**

## Services sociaux et médicaux

### Accompagnement social pour les étudiants

Les assistants sociaux du GROUS mènent des actions d'information, d'accueil individualisé, de conseil et d'écoute, d'aide matérielle et morale, de médiation et parfois d'orientation vers des services spécialisés.

Prise de rendez-vous obligatoire en ligne : <https://www.crous-paris.fr>

### Mission handicap

Les étudiants handicapés peuvent se rapprocher de la mission handicap de l'IUT pour obtenir des aides (tutorats enseignants/étudiants, aides à la prise de notes, temps majoré, aides matérielles, etc).

Contact : [handicap.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:handicap.iutparis-seine@u-paris.fr) - 01 76 53 47 23

### La médecine préventive

Le Service de la Santé Étudiante (SSE) est un service de santé proposant des consultations gratuites dédiées aux étudiants d'Université Paris Cité. Vous pouvez prendre RDV pour une visite de médecine préventive mais aussi pour des consultations gynécologiques, dépistages bucco-dentaire, prises en charge psychologiques, aide au sevrage tabagique, vaccinations, nutrition, certificats d'aptitude au sport ou de bonne santé, stages à l'étranger

Campus Saint-Germain	Campus Grands Moulins
1er étage T145 45, rue des Saints-Pères – 75006 PARIS Tél : 01 76 53 10 58 <a href="mailto:saint-germain.sse@u-paris.fr">saint-germain.sse@u-paris.fr</a>	Bâtiment Sophie Germain – RdC sur cour 8 Place Aurélie Nemours Paris 13e Tél : 01 57 27 94 60 <a href="mailto:grands-moulins.sse@u-paris.fr">grands-moulins.sse@u-paris.fr</a>

Infos & prise de RDV : <https://u-paris.fr/service-sante/>

### La sécurité sociale (pour les étudiants en formation initiale)

Si vous vous inscrivez pour la première fois à l'université et que vous êtes français, vous êtes automatiquement affilié à un régime obligatoire d'assurance maladie. Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation mais pensez à **créer un compte sur ameli.fr** (régime général), **MSA** (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé. Si vous étiez déjà en études supérieures l'année dernière, rien ne change si votre situation n'a pas changé non plus.

Les enseignements et les stages sont couverts par le régime de protection des étudiants en matière d'accidents du travail défini à l'article L 412-8 du code de la sécurité sociale. Pour les stages, votre assurance personnelle doit couvrir le risque responsabilité civile. Il est conseillé, pour les stages à l'étranger, de souscrire une prévoyance complémentaire : assistance, rapatriement, responsabilité civile...

L'Université est un lieu d'études et de recherche, mais c'est aussi un lieu d'échanges et d'engagement dans des activités culturelles, sportives ou citoyennes. L'IUT et Université Paris Cité encouragent les initiatives étudiantes visant à améliorer la vie étudiante en soutenant les projets à caractère sportif, culturel, d'engagement citoyen, de développement durable, etc.

L'IUT dispose de plusieurs associations qui organisent tout au long de l'année des actions, des projets, des événements, des sorties, etc. : un BDE général, un BDS (Bureau des Sports), un BDA (Bureau des Arts)

**Pour plus d'informations, un seul contact : [vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr)**

### EN SAVOIR +

**Si vous souhaitez créer une association étudiante, connaître les démarches à adopter et les possibilités de la financer, vous trouverez les procédures à suivre sur le site de l'IUT : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/vie-etudiante/>**

### Demander le financement d'un projet associatif

Une partie de la CVEC perçue par l'université est dédiée chaque année au financement des projets associatifs étudiants.

Toute association étudiante de l'université ou tout étudiant d'Université Paris Cité membre d'une association extérieure peut déposer un dossier de demande de financement pour un projet qui sera examiné par la commission.

Ces aides peuvent concerner des projets culturels, solidaires ou humanitaires, sportifs, scientifiques, d'aide à l'orientation professionnelle ou d'animation de la vie de campus.

***Pour plus d'informations, RDV sur la rubrique dédiée du site d'Université Paris Cité :  
> <https://u-paris.fr/vie-associative/>***

**En cas de demande de financement, il est impératif de contacter en amont la Direction de l'IUT en utilisant le contact suivant : [vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:vie-etudiante.iutparis-seine@u-paris.fr).**

**L'IUT pourra ainsi vous accompagner et vous conseiller.**

## Sport

Parallèlement aux actions menées par le Bureau des Sports, association étudiante de l'IUT, le sport à l'IUT est rattaché au Service des sports d'Université Paris Cité.

**Une cinquantaine d'activités vous sont proposées sur 3 niveaux de pratique :**

- Initiation
- Perfectionnement
- Compétition

Vous pouvez consulter le panel des activités proposées sur le site de l'université :

> <https://u-paris.fr/faire-du-sport/>

**Contacts :** [sports.grands-moulins@u-paris.fr](mailto:sports.grands-moulins@u-paris.fr) - 01 57 27 79 60  
[sports.odeon@u-paris.fr](mailto:sports.odeon@u-paris.fr) - 01 76 53 19 94

## Logement

Location privée, chambre en résidence universitaire, colocation...

De nombreux types de logement et aides sont proposés aux étudiants d'Université Paris Cité.

### Logements conventionnés Université Paris Cité

Avec son partenaire Fac-Habitat, Université Paris Cité offre un accès à un logement social à ses étudiants justifiant de faibles ressources, dans 11 résidences à Paris et en région parisienne.

Pour faciliter l'accès à des logements vérifiés et à tarifs raisonnables à ses étudiants, Université de Paris sélectionne des partenaires logements. Avantages : les étudiants d'Université de Paris bénéficient d'une priorisation et d'une réduction sur les frais de dossier !

### Résidences Universitaires du CROUS de Paris

Le Crous de Paris dispose de plus de 6 750 logements équipés et aménagés, répartis dans plus de 70 résidences universitaires, destinés aux étudiants boursiers.

### Plateformes de logement

Plusieurs plateformes sont disponibles pour vous aider à trouver votre logement : Lokaviz, Housing (plateforme Studapart), Xenia (cohabitation intergénérationnelle) et plein d'autres !

**Plus d'informations sur :** <https://u-paris.fr/se-loger/>

## INFO UTILE

Vous pouvez retrouver des offres de logement et de job étudiant sur les panneaux d'affichage de l'IUT situés en face du service de la scolarité (RDC bâtiment Versailles)

## Outils numériques de l'Université

En tant qu'étudiant et étudiante d'Université Paris Cité, vous avez accès à des outils spécifiques pour faciliter votre vie universitaire et votre apprentissage.



### **VOTRE ADRESSE MAIL UNIVERSITÉ PARIS CITÉ VOUS SERA INDISPENSABLE :**

**Activez-la dès que vous avez effectué votre inscription administrative à l'IUT.**

### **Intranet Université Paris Cité**

Actualités, contacts utiles, applications... retrouvez dans votre intranet des étudiants toutes les ressources nécessaires à votre scolarité et à votre vie étudiante.

> <https://intranet.u-paris.fr/>

### **La BOX UP**

Pour avoir accès à tous les services d'Université Paris Cité, RDV sur la BOX UP :

> <https://u-paris.fr/bienvenue/>



### **Moodle**

La plateforme Moodle vous permet un accès aisé et rapide à vos cours.

Il vous suffit de vous connecter pour récupérer les documents que vos professeurs vous proposent.

> <https://moodle.u-paris.fr/>

### **ZOOM**

ZOOM est une application qui permet d'organiser les échanges à distance (réunions en ligne) et les enseignements (classe virtuelle, visioconférence,...). Elle est accessible via vos identifiants Université Paris Cité.

> Plus d'infos : <https://u-paris.fr/faq-zoom/>

### **Wooclap**

Wooclap est un outil dynamique disponible dans Moodle qui permet un grand nombre d'activités interactives en cours.

> Plus d'infos : <https://u-paris.fr/wooclap-mode-demploi/>

## Offres de stage, d'alternance et job étudiant

Université Paris Cité est dotée, d'une plateforme d'aide à l'insertion professionnelle : l'Espace Carrière.

L'inscription et la connexion se font avec vos identifiants Université Paris Cité sur cette page :

>> <https://u-paris.jobteaser.com/>

Cet outil vous permet d'affiner votre projet professionnel et de vous accompagner dans votre recherche de stage, de job étudiant ou encore de contrat d'alternance.

Une fois inscrit, vous aurez accès à :

- des fiches entreprises ;
- des offres de stage, alternance, job étudiant... ;
- des événements proposés par les entreprises et par le POP ;
- un agenda de prise de rendez-vous individuels avec les conseillers d'orientation et d'insertion professionnelle du POP ;
- de la documentation liée à l'insertion professionnelle, sélectionnée par le POP

À noter : des offres de stage et alternance vous seront aussi transmises régulièrement par vos enseignants ou secrétariats, pensez donc à regarder votre boîte mail universitaire !

JOBTEASER

Espace Carrière Étudiant

**JobTeaser x Université Paris Cité**

Accédez à du contenu exclusif de Université Paris Cité et découvrez votre prochaine expérience professionnelle.

- +10 000 offres d'emplois, de stages et d'alternances pour jeunes talents
- +150 événements en ligne et en présentiel
- Du contenu et des conseils adaptés

Se connecter

Connexion Université Paris Cité

Se connecter avec une adresse email

# Réglement intérieur



# EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IUT

## Titre I : Dispositions communes

Le présent règlement s'applique sous l'autorité et la responsabilité du Directeur ou de la Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Paris - Rives de Seine.

L'Institut Universitaire de Technologie de Paris - Rives de Seine est une composante d'Université Paris Cité au sens de l'article L 713-9 du Code de l'Éducation.

## Chapitre I : Dispositions générales

### Article 1 : Champs d'application

#### 1.1 Les personnes

Les dispositions du présent règlement s'appliquent :

- à l'ensemble des usagers de l'IUT de Paris – Rives de Seine, c'est-à-dire à l'ensemble des bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances au sens du code de l'éducation,
- à l'ensemble des personnels enseignants, enseignants-chercheurs qu'ils soient titulaires, non titulaires, contractuels ou vacataires,
- à l'ensemble des personnels administratifs ou techniques qu'ils soient titulaires, non-titulaires, contractuels ou vacataires,
- et d'une manière générale, à toute personne physique ou morale présente, à quelque titre que ce soit.

Le règlement intérieur définit les droits et les obligations des personnes précitées ; il est constitué des règles indispensables au bon fonctionnement de la communauté universitaire.

Toute activité, autre que les missions premières de l'IUT et nécessitant une occupation du domaine public, doit avoir préalablement fait l'objet, soit d'une convention, soit d'une décision d'hébergement, d'autorisation ou agrément prise par le Directeur ou la Directrice de l'IUT.

Toute personne morale ou physique participant à des activités hébergées, autorisées ou agréées par l'IUT est tenue de n'exercer dans les locaux aucune activité contraire aux lois, à l'ordre public et aux missions de l'IUT.

#### 1.2 Les locaux

L'utilisation des locaux et du matériel doit se faire dans le respect de l'ordre public, des consignes d'hygiène et de sécurité, notamment celles relatives aux incendies. Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions.

## **Article 2 : Conditions d'accès aux locaux**

Les heures d'ouverture sont définies en début d'année universitaire par un arrêté du Directeur ou de la Directrice de l'IUT.

En dehors des heures d'ouverture et ainsi que pendant les périodes de fermeture, la présence dans les locaux est interdite sauf aux personnes spécifiquement autorisées par le Directeur ou la Directrice de l'IUT.

## **Article 3 : Utilisation du parking**

Le parking situé dans l'enceinte de l'IUT est réservé aux personnels sous réserve d'en avoir fait la demande. En cas de travaux ou de manifestations diverses, le Directeur ou la Directrice de l'IUT peut décider de la non occupation provisoire du parking. Les personnels doivent stationner leur véhicule dans le parking de l'établissement en respectant les emplacements réservés aux handicapés.

Il est interdit de laisser un véhicule dans le parking en dehors des heures d'ouverture.

## **Chapitre II : Dispositions relatives au respect des règles de sécurité et d'hygiène et du bon usage des locaux**

### **Article 4 : Sécurité sur le site**

La sécurité des personnes impose le respect des règles suivantes :

- Il est interdit d'emprunter les issues de secours et l'escalier extérieur (Bâtiment Blériot) en dehors des cas prévus par la sécurité.
- Il est interdit de bloquer l'accès au point d'eau prévu pour combattre les incendies et de bloquer les chemins d'accès réservés aux services de secours.

En cas de manquement, le Directeur ou la Directrice peut interdire l'entrée de l'établissement.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, l'évacuation des locaux est obligatoire jusqu'au signal de fin d'alerte.

Évacuation des locaux : Sont apposés dans chaque couloir des panneaux relatifs aux consignes de sécurité ainsi que le plan d'évacuation des locaux. Dès que la sirène de l'alarme feu retentit, toute personne présente dans le bâtiment doit sortir selon les plans d'évacuation. Toute personne présente dans les locaux doit obligatoirement respecter les consignes données. Les portes coupe-feu ne doivent pas être bloquées par une cale ou tout autre objet.

Consignes de sécurité en cas d'alarme :

- Les fenêtres et portes doivent être fermées pour éviter les appels d'air.
- Il est interdit d'utiliser les ascenseurs.
- Il faut dégager rapidement les sorties de secours afin d'éviter tout retard dans l'évacuation des locaux (risque de piétinement, bousculades,...).
- Il faut rejoindre très rapidement le point de rassemblement situé Rue Van Loo en empruntant l'issue de secours la plus proche.

## **Article 5 : Interdiction de fumer**

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de l'IUT et dans les zones couvertes.

## **Article 6 : Consommations**

Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les salles informatiques ; elle est tolérée dans les salles de cours, les couloirs et les halls entre 11h30 et 14h00 sous condition du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette tolérance est également accordée en dehors de ces horaires à l'occasion de manifestations de convivialité organisées après accord de la direction ou du chef de département.

## **Article 7 : Usage des locaux**

Toute personne utilisant les locaux de l'IUT est responsable de leur bon état de propreté. Il est impératif de remettre les salles d'enseignement en ordre après leur usage.

# **Titre II : Dispositions applicables aux étudiants**

## **Chapitre I : Dispositions générales**

### **Article 8 : Associations**

Les associations de l'IUT de Paris – Rives de Seine régulièrement constituées peuvent demander à avoir leur domiciliation à l'IUT.

#### **8.1 Domiciliation**

La domiciliation d'une association au sein de l'IUT est donc soumise à autorisation préalable par le Président de l'université, sous couvert du Directeur ou de la Directrice de l'IUT.

## 8.2 Occupation des locaux

Dans certains cas, une salle pourra être mise à disposition et fera l'objet d'une convention d'occupation qui devra être conclue entre l'association d'étudiants et le Directeur ou la Directrice de l'IUT.

Les associations ont la responsabilité exclusive de la souscription d'une assurance, de la gestion, de l'ordre et de l'entretien des locaux mis à leur disposition. Ils doivent respecter les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement. En cas de négligence, cette mise à disposition de locaux peut leur être retirée.

### Article 9 : Affichage

Chaque département dispose de tableaux d'affichage sur lesquels il porte à la connaissance des étudiants les emplois du temps et toute information utile.

Des panneaux d'affichage spécifiques sont mis à disposition des étudiants et des associations étudiantes.

Seuls les espaces autorisés peuvent être utilisés. Tout affichage non autorisé sera systématiquement retiré et pourra faire l'objet d'une sanction.

### Article 10 : Utilisation des salles informatiques et des matériels

#### 10.1 Salles informatiques

L'utilisation des salles informatiques et du matériel se trouvant à l'intérieur, se fait dans le respect de la charte informatique en vigueur dont l'étudiant aura pris connaissance à la rentrée universitaire.

L'utilisation de ces salles est réservée strictement à des fins pédagogiques.

#### 10.2 Autres matériels

L'utilisation des matériels autres qu'informatiques se fait dans le respect des procédures précisées par l'IUT et est réservée à des fins exclusivement pédagogiques. Tout prêt de matériel donnera lieu à la signature d'une convention.

### Article 11 : Utilisation des téléphones portables et ordinateurs portables

#### 11.1 Téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours.

## 11.2 Ordinateurs portables

Leur utilisation est restreinte à des seules fins pédagogiques lorsque l'étudiant est en cours.

### Chapitre II : Dispositions administratives

#### Article 12 : Contrôle des connaissances

Le Conseil de l'UT statue sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en amont de leur examen par la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

Elles sont rendues publiques tous les ans, après leur approbation par la Commission Formation de la Faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité.

##### *a. Principe du Contrôle continu intégral*

Le contrôle des connaissances et des compétences par contrôle continu intégral (CCI) se définit ainsi : l'évaluation résulte d'une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties sur l'ensemble des UE d'un semestre. Il n'y a donc pas d'examen terminal.

Dans le cadre du Bachelor Universitaire de Technologie, régi par le CCI :

- Chaque ressource devra faire l'objet d'au moins une évaluation ;
- Lorsqu'une UE est composée d'une seule « Situation d'Évaluation et d'Apprentissage » (SAÉ), elle devra faire l'objet d'au moins deux évaluations ;
- Dès lors qu'un enseignement dépasse plus de 20 heures de formation encadrée, un minimum de deux évaluations devra être proposé.

Toujours en cohérence avec le principe du CCI, une note ne peut contribuer pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

##### *b. Modalités et résultats des évaluations*

L'étudiant est évalué sous plusieurs formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Chaque évaluation doit être corrigée dans un délai raisonnable afin que l'étudiant puisse mesurer sa progression et, dans la mesure du possible, avant toute nouvelle évaluation du même enseignement.

Les résultats des évaluations sont portés à la connaissance des étudiants dans l'Environnement Numérique de Travail (ENT) ou toute autre moyen numérique, de manière individualisée.

Une évaluation de CCI ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant un enseignement de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques.

La date, l'heure, le lieu de l'évaluation de CCI qui se déroule en dehors d'une heure de ce type d'enseignement doit faire l'objet d'une communication spécifique (par courriel ou par voie d'affichage) au moins 15 jours avant l'évaluation.

### ***c. Détermination de la mention obtenue au diplôme***

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) pondérée des UE composant le diplôme selon les paliers suivants :

- $12 \leq MG < 14/20$  : mention Assez Bien,
- $14 \leq MG < 16/20$  : mention Bien,
- $16 \leq MG < 20/20$  : mention Très Bien.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur formation à l'IUT de Paris – Rives de Seine, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des UE validés au sein de l'IUT.

## **Article 13 : Assiduité**

Comme le précise l'article 16 de l'arrêté du 3 août 2005 sur le Diplôme Universitaire de Technologie, « l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire ».

Il en est de même pour toutes les licences professionnelles et plus particulièrement pour le Bachelor Universitaire de Technologie, selon l'article 4.2. de l'annexe 1 de l'arrêté du 27 mai 2021 sur les programmes nationaux du Bachelor Universitaire de Technologie.

En cas d'absence et quel qu'en soit le motif, l'étudiant doit apporter la justification de son absence doit être apportée auprès du secrétariat de son département dans un délai de 48 heures ouvrées à partir du début de l'absence.

Toute absence est considérée a priori comme étant non justifiée. La justification des absences nécessite la production d'un document original. Sont limitativement autorisées les absences pour les motifs suivants :

- la maladie (sur présentation d'un justificatif médical : arrêt de travail pour les apprentis),
- la journée d'appel de préparation à la défense,
- les obsèques d'un proche,
- les fêtes religieuses (aux dates publiées au Bulletin Officiel),
- la convocation par une administration publique,
- le passage du permis de conduire.

Pour les autres types d'absence, leur justification est laissée à l'appréciation de la direction du département.

L'unité d'absence est la demi-journée (l'absence à un enseignement quelles qu'en soient la forme et la modalité, et l'absence à une séance de travail et l'absence à une demi-journée sont équivalentes).

Les moyennes des UE ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite. À la quatrième absence non justifiée dans un semestre, l'étudiant fait l'objet d'une convocation par la direction du département.

À la quatrième absence non justifiée dans un semestre, l'étudiant fait l'objet d'une convocation par la direction du département. Au-delà de 5 absences non justifiées dans un semestre, l'étudiant est considéré comme défaillant : ses moyennes ne sont pas calculées et il ne peut prétendre à la validation des UE du semestre concerné.

Dans le cas où le cumul des absences par semestre, justifiées et non justifiées, dépasse 10, l'étudiant peut également être considéré comme défaillant et fait l'objet d'une convocation par la direction du département.

Tout étudiant considéré comme défaillant dans le cadre de cette procédure de non-respect de l'obligation d'assiduité en sera informé par un courrier signé par le Directeur ou la Directrice de l'IUT.

En cas d'absence justifiée qui empêche un étudiant de satisfaire au contrôle continu intégral, il doit se manifester dans les 48 heures ouvrées après le début de son absence auprès de la direction du département pour l'organisation d'une évaluation de rattrapage. En cas de rattrapage, l'étudiant sera informé 48 heures ouvrées avant la date de cette évaluation de rattrapage. Ce rattrapage devra adopter, dans la mesure du possible, une forme analogue à celle de l'évaluation initiale.

Par ailleurs, aucune évaluation de substitution ne sera proposée suite à une absence, même justifiée, à l'épreuve de substitution initiale.

En cas d'absence non justifiée à une évaluation, la note de 0/20 est attribuée à l'évaluation.

### **Article 13 bis : Étudiants en situation particulière**

Pour les étudiants en situation particulière, des dispositions pourront être mises en place par la direction du département en concertation avec l'étudiant qui en a fait la demande, en accord avec les dispositions prévues par l'université. Elles pourront conduire à un aménagement des études sur le semestre ou à un étalement sur une durée plus longue.

- Étudiants engagés dans la vie active ou chargés de famille : ces étudiants doivent justifier de leur situation auprès de la direction du département concerné. Des modalités particulières d'absences pourront être définies par la direction du département.
- Étudiants sportifs de haut niveau : les étudiants inscrits ayant le statut de sportif de haut niveau et qui en auront fait la demande auprès de la direction du département, peuvent bénéficier d'une réglementation particulière en ce qui concerne l'assiduité. Ainsi, les absences liées à leur qualité (entraînements, compétitions, stages) pourront être considérées comme justifiées, sous réserve qu'elles fassent l'objet d'un agrément en amont entre la direction du département et les référents du sportif (club sportif, entraîneur).
- Étudiants en situation de handicap : les étudiants en situation de handicap justifient de leur situation auprès de la mission handicap de l'Université, par l'intermédiaire des correspondants à l'IUT.
- Étudiants assumant des responsabilités dans la vie universitaire : Les étudiants élus à l'une des instances statutaires d'Université ou de la Faculté Sociétés et Humanités doivent prendre contact dès leur prise de fonction avec la direction du département concerné et le Directeur ou la Directrice de l'IUT. La direction du département pourra tenir compte de cet engagement à partir d'un document fourni par l'étudiant comportant un état récapitulatif des séances auxquelles il a participé.

### **Titre III : Dispositions relatives aux stagiaires de formation continue**

#### **Article 14 : Dispositions relatives aux stagiaires de formation continue**

Les stagiaires de formation continue sont soumis aux dispositions communes du présent règlement intérieur ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux stagiaires de formation continue et aux apprentis (annexe 1).

Conformément aux articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R6352-15 du Code du travail, le règlement intérieur applicable aux stagiaires de Formation Continue et aux apprentis a pour objet de définir les règles générales et permanentes.

**Consultez la version complète du Règlement Intérieur :**



## CONTACTS ET ACCÈS

IUT de Paris - Rives de Seine

Tél. : 01 76 53 47 00

Administratrice provisoire : Corinne Daugan

Tél. : 01 76 53 47 41 | [direction.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:direction.iutparis-seine@u-paris.fr)

Secrétaire général : Renaud Landon

Tél. : 01 76 53 47 20 | [sg.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:sg.iutparis-seine@u-paris.fr)

Pôle Communication

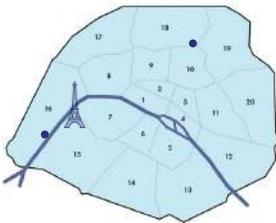
Tél. : 01 76 53 49 83 | [communication.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:communication.iutparis-seine@u-paris.fr)

Retrouvez toute l'actualité de l'IUT sur les réseaux sociaux :

 /iutparis

 @lutParis

 IUT de Paris - Rives de Seine



Site Mirabeau, 143 avenue de Versailles, 75016 Paris

 Bus : lignes 22 - 62 - 72 - PC1

 10 Eglise d'Auteuil - Mirabeau - Chardon Lagache

 Exelmans

 C Pont du Garigliano

 3 Pont du Garigliano

Site Pajol, 20quater rue du Département, 75018 Paris

 2 Stalingrad - La Chapelle

 Stalingrad

 Marx Dormoy

 B D Gare du Nord

 3 Porte de la Chapelle



# IUT de PARIS

rives de seine

**143, avenue de Versailles**  
**75016 Paris**  
**01.76.53.47.00**  
**[iutparis-seine.u-paris.fr](http://iutparis-seine.u-paris.fr)**

 /iutparis

 @lutParis

 IUT de Paris - Rives de Seine

 IUT de Paris - Rives de Seine  
Université Paris Cité